



LA PREFETE DE L'EURE

ARRETE DDTM/SEBF/11/157 portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Iton

**LA PREFETE DE L'EURE
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU : le code de l'Environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à 31;

L'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie, du 20 septembre 1996, approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie,

L'arrêté interpréfectoral du 31 mai 1999 relatif à l'élaboration et au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Iton,

L'arrêté interpréfectoral du 9 janvier 2003 modifiant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Iton,

L'arrêté préfectoral n° D3/B4-08-228 du 18 novembre 2008 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Iton,

La lettre du 19 août 1997 du Préfet de l'Orne faisant connaître son accord pour que la coordination de la procédure d'établissement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Iton soit assurée par le Préfet de l'Eure,

La délibération du Conseil Général de l'Eure désignant son représentant,

La délibération du Conseil Général de l'Orne désignant son représentant,

La délibération du Parc naturel régional du Perche désignant son représentant,

Considérant qu'il convient dès lors de modifier la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Iton,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'article 1er de l'arrêté n° D3/B4-08-228 du 18 novembre 2008 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Iton est modifié comme suit :

- membres siégeant au sein du Collège des représentants des collectivités territoriales, de leur groupement et des établissements publics locaux :

- **désigné par le Conseil Général de l'Eure**

Madame Anne MANSOURET

- **désigné par le Conseil Général de l'Orne**

Mme Véronique LOUWAGIE

désigné par le parc naturel régional du Perche

Mme Annie DUBOURG

Le reste de l'arrêté est sans changement.

ARTICLE 2

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure et de l'Orne ainsi que sur le site Internet GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr).

Evreux, le

- 9 AOUT 2011

La Préfète,

